



Jean Calvin
Réformateur et éthicien
de l'économie

EDUARD WILDBOLZ



FOI
ÉCONOMIE & GLAUBE
WIRTSCHAFT

DÉCEMBRE 2009

Rédaction: Hilmar Gernet

Graphisme et réalisation: promotas werbeatelier, Schenkon LU


Traduit de l'allemand par Nelly Lasserre-Jomini, Vevey

Foi & économie – Bureau d'information interconfessionnel

Case postale 245, CH-1707 Fribourg

Tél. 026 481 11 32, Fax 026 481 24 87

glawi.fe@bluewin.ch, www.foi-économie.ch



Jean Calvin (1509-1564)

Réformateur et éthicien de l'économie

Eduard Wildbolz, Ph.D., Prof.h.c.

Table des matières

Préface

1. Qui était Jean Calvin?

1.1. Prédicateur et conseiller

1.2. Le réformateur et son mandat

1.3. La Réforme, un *Kulturkampf*?

2. Ethique de l'économie

2.1. Champ de l'éthique de l'économie

2.2. Les mentalités à la base des actes

2.3. La répartition des biens de la Terre

3. Banques et opérations à intérêt

3.1. Interdits de l'Eglise

3.2. Crédit à la consommation et crédit aux entreprises

3.3. La responsabilité personnelle en matière financière

4. L'économie et l'Etat

4.1. La propriété privée

4.2. Le bien commun

4.3. Caractère concret de l'éthique économique

Postface – *Soli Deo Gloria*


I. Qui était Jean Calvin?

De toute évidence, Jean Calvin était un juriste très intelligent et à l'esprit ouvert, qui bénéficiait d'une solide formation. Attiré d'abord par la pensée de l'humanisme de l'époque (Erasme), il approfondit sa connaissance des penseurs romains tout en poursuivant ses études de droit. Il était ami de l'humaniste Nicolas Cop, de Bâle. Celui-ci, séduit par les premiers écrits de Martin Luther qui furent diffusés à Paris, se prononça en faveur d'une réforme de l'Eglise, ce qui lui valut d'être soupçonné d'hérésie. Sous son influence, Calvin se rapprocha de la conception luthérienne de la foi et de la Bible. Dans son discours inaugural de recteur du Collège royal de Paris auquel on suppose que Calvin collabora, Cop se livra à une exégèse des Béatitudes du Nouveau Testament, ce qui lui attira les foudres de l'Eglise et de l'Etat.

Nicolas Cop dut quitter Paris en toute hâte. Calvin le suivit quelques mois plus tard et se rendit à Bâle, où il espérait mener une vie de lettré tranquille. Rentrant d'un voyage à Ferrare, où il avait trouvé une cour ouverte aux idées humanistes et réformatrices, il s'arrêta à Genève et y rencontra Guillaume Farel, chef de la communauté réformée tout juste constituée. Au cours d'un entretien nocturne dramatique, celui-ci sut convaincre Calvin que Dieu l'avait appelé en ces lieux pour lui confier cette jeune paroisse et que c'était là qu'il devait accomplir sa vocation.

I.1. Prédicateur et conseiller

La vœu de Calvin aurait été de se contenter d'étudier, d'écrire et d'encadrer ses étudiants. Au cours de ses études universitaires en France, il avait approfondi la pensée des philosophes antiques, mais après s'être tourné vers la foi évangélique, l'étude de la Bible et des questions de théologie se trouva au cœur de ses préoccupations et il se plongea dans les écrits de Martin Luther et d'Ulrich Zwingli. Après sa fuite, il publia à Bâle et Strasbourg la première version de son «Institutio Religionis



Christianae» (Institution de la religion chrétienne). Cette somme systématique de la théologie de la Réforme exerça pendant des siècles une influence considérable sur les Eglises protestantes.

Mais les hasards de l'existence imposèrent à Calvin la tâche d'édifier à Genève une Eglise réformée. Toute jeune encore, cette communauté avait grand besoin du soutien que le jeune théologien et juriste, animé d'un zèle infatigable, pouvait lui apporter. Il s'agissait de définir l'ordre voulu par Dieu: ordre du culte, interprétation de la Bible, service de la communauté, laquelle, à son tour, devait régler l'existence du peuple de Dieu dans la cité, sans oublier les relations avec les autorités, d'une importance cruciale.

Calvin trouva en Heinrich Bullinger, successeur de Zwingli à Zurich, un interlocuteur de confiance. Avec lui, il formula le «Consensus Tigurinus» (Accord de Zurich) et mit en place le rapprochement des réformés genevois et zurichoïses, unis dans leur opposition aux luthériens.

L'Eglise réformée de Genève était aussi une communauté de réfugiés venus de divers pays d'Europe. Les jeunes hommes désireux de devenir pasteurs au service de leurs communautés d'origine persécutées bénéficiaient de la formation dispensée par Calvin. En 1559, cette formation reçut une reconnaissance officielle avec la fondation de l'Académie de Genève. Confrontés à de nombreuses difficultés dans leurs paroisses encore embryonnaires, les anciens étudiants de Calvin se tournaient fréquemment vers leur maître pour solliciter ses conseils. C'est ainsi que celui-ci fut peu à peu appelé à conseiller les Eglises réformées et leurs responsables de toute l'Europe, qui se trouvaient souvent dans des situations difficiles. Il s'adressait à eux comme à de petits troupeaux d'élus, dispensant consolation et encouragements aux victimes des persécutions aux Pays-Bas et en France, en Espagne et en Pologne et, par la suite, aux émigrés installés dans le Nouveau-Monde. Cette notion d'élection a contribué à modeler le sentiment d'identité nationale de nombreux réformés sud-africains et américains jusqu'aux 19^e et 20^e siècles.

1.2. Le réformateur et son mandat

A Genève, Calvin avait une notion claire du mandat qui était le sien: accompagner et édifier (au double sens du terme) l'Eglise du Christ. Pour lui, la foi chrétienne était une règle de vie, d'où découlait un programme: mettre en place une Eglise réglementée et instaurer un mode de vie conforme à la volonté de Dieu dans le contexte social et politique de sa ville.

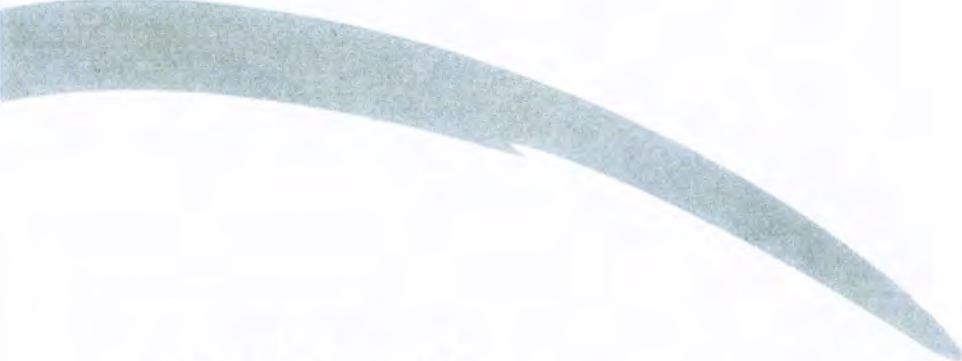
Genève, ville appauvrie

Calvin trouva une ville en déclin, qui avait perdu sa renommée passée de ville de foire et de place de commerce à la suite des changements dans la situation économique de l'Europe continentale. Tensions sociales, menaces politiques et dissensions religieuses troublaient la paix de la cité, que de nombreuses familles riches et influentes avaient quittée. Les prix grimpaient, les revenus diminuaient; le déclin économique se traduisait par le chômage et la perte de la prospérité.

La grande peur en Europe

Tout était sujet de crainte: les sorcières, les magiciens et les esprits malins, les Turcs, les brigands et les assassins, la peste et la mort prématurée, la guerre, la famine et la hausse des prix, la foudre et les inondations. Pour la plupart des gens, l'insécurité et le mal-être faisaient partie de l'existence. Mais par-dessus tout, on redoutait la punition divine frappant les rebelles et les mécréants, autrement dit l'hérésie.

Les pouvoirs en place craignaient un renversement de l'ordre établi par des mouvements de révolution sociale, en particulier lorsqu'ils se réclamaient de motifs religieux comme les adeptes de Wyclif et de Hus, ou encore les anabaptistes. La répression brutale qui frappa ces soulèvements paysans suscitait la terreur mais pouvait aussi, çà et là, renforcer la résistance contre des autorités impitoyables.



Crise de l'autorité

Dans ce Moyen Âge finissant, le principal souci des princes et des rois était en général de conserver leur pouvoir. Ils tenaient beaucoup au système féodal qui leur permettait de disposer librement de leurs terres pour les vendre, les mettre en gage ou en acheter, en même temps que ceux qui y vivaient, selon leur situation financière du moment. Cet état de choses était toujours plus fréquemment contesté.

Mouvement de résistance contre les abus de pouvoir de l'Eglise, la Réforme suscita chez l'empereur et les seigneurs féodaux la crainte de voir leur autorité remise en question, avec pour conséquence que le mouvement fut considéré moins comme une réforme de la foi chrétienne que comme une révolution politique.

Dans sa célèbre lettre au roi François I^{er}, Calvin se réfère à cette méconnaissance des dimensions spirituelles et culturelles de la Réforme par le monarque français. Il le met en garde contre les calomnieurs qui murmurent que la minorité protestante se compose d'ennemis du royaume, de rebelles, de hors-la-loi et de perturbateurs qu'il convient d'éliminer par la violence. Il rappelle que les gens qui veulent vivre conformément à l'Evangile sont autant d'exemples «de chasteté, libéralité, miséricorde, tempérance, patience, modestie, et toutes autres vertus... Et la bouche même des envieux a été contrainte de donner témoignage d'innocence et de justice extérieure, quant aux hommes, à plusieurs entre nous, que l'on faisait mourir pour ce seul point, que méritait louange singulière.» Calvin ajoute qu'on accuse injustement les membres de l'Eglise du Christ de susciter la révolte et la sédition, «desquelles nous ne donnâmes jamais le moindre soupçon du monde. Et il est bien invraisemblable que nous, desquels jamais n'a été ouïe une seule parole séditeuse, et desquels la vie avait toujours été connue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser des royaumes!» (4)

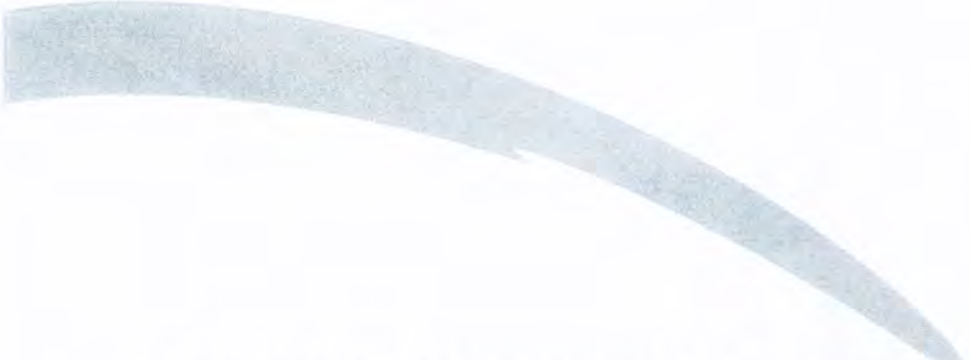
On ne saurait dire si François I^{er} lut ou non cette lettre, mais le fait est qu'elle déclencha une nouvelle vague de persécutions contre les protestants. Du point de vue du roi de France, le système social de la ville et de l'Eglise de Genève constituait de toute façon un modèle républicain inacceptable.

Il est de fait que l'autorité de l'Eglise était depuis longtemps tombée dans le discrédit. En Europe, le scandale des antipapes, l'implication des princes de l'Eglise dans la politique de puissance et les guerres, le laxisme religieux et théologique avaient sapé l'autorité suprême, demeurée jusque-là incontestée – celle de la papauté.

1.3. La Réforme, *un Kulturkampf?*

Les réformateurs – principalement Zwingli, Luther, Calvin, Bucer et Bullinger – commencèrent par essayer d'opérer un changement au sein de l'Eglise dans le cadre d'un concile, mais les pouvoirs conjoints de l'Eglise et de l'Etat firent échouer ce projet. Il fallut chercher une nouvelle voie théologique et politique. La distance prise par rapport à la tradition de l'Eglise et de la théologie catholiques romaines était claire: les réformateurs s'appuyaient fermement sur le témoignage biblique et non pas sur la doctrine scolastique traditionnelle. Le critère est la conscience du croyant individuel et non pas l'autorité ecclésiastique. De ce fait, la foi devient projet de vie et n'inspire pas seulement l'existence personnelle mais aussi celle de la collectivité.


Pour Calvin, l'honneur de Dieu est déterminant, et c'est pourquoi la loi divine est prépondérante lorsqu'il s'agit de définir le mode de vie des chrétiens et de l'Eglise. La voie qui mène au Royaume doit être tracée clairement, malgré les lacunes de notre obéissance. En même temps, Calvin sait qu'il doit rechercher la volonté de Dieu dans un monde en mutation et avec les habitants d'une cité en proie aux déchirements politiques, sociaux et religieux.



Calvin n'est ni fondamentaliste ni puritain. Il critique «ceux qui ont voulu qu'on se tînt en tout et par tout à l'ancienneté; il leur a semblé même que Dieu voulait qu'on se gouvernât selon les lois et statuts des ancêtres, et que rien ne fût changé de ce qui aurait été trouvé bon auparavant. Voire, mais nous savons que si une chose est ancienne, quand elle ne sera bonne, l'ancienneté augmente le mal... Qu'on se tienne donc aux lois anciennes le plus qu'il sera possible; mais quand la nécessité montre qu'il faut changer, là encore notre Seigneur veut qu'on use des moyens qu'il montre, et qu'il donne en main; et si on s'opiniâtre en l'ancienneté, c'est une pure bêtise.» (5)

Calvin est attentif aux témoignages des prophètes, des évangélistes et des apôtres, qui lui enseignent ce que signifient la foi et l'espérance et ce que Dieu attend de nous. Calvin conçoit la création comme un tout harmonieux, un «ordre créé», et il étend cette conception à la société humaine. Dieu a inclus celle-ci dans un ordre naturel et harmonieux et il règne sur l'humanité: «Dieu fabricant du monde n'a point laissé le genre humain en confusion et désordre afin qu'il vive à la manière des bêtes brutes; mais a voulu qu'une chacune partie fut mise en son lieu, comme un bâtiment bien composé. Et cet ordre est appelé humain: non pas que les hommes l'aient inventé, mais parce que la façon de vivre bien ordonnée et compassée appartient proprement aux hommes.» (6)

Le mariage, la famille, les hiérarchies sociales du monde du travail et de la politique, le principe des échanges économiques et les conditions de l'égalité sociale des hommes, voilà les règles de la création nécessaires à la coexistence des humains, sinon, c'est le chaos qui régnera. Ainsi nous manifestons «vraiment que nous sommes son troupeau, que nous ne sommes point bêtes sauvages.» (7) Les humains doivent être soumis à une certaine discipline pour vivre ensemble. Il ne faut pas que prévalent les conditions qui règnent lorsqu'on oublie Dieu. Calvin cite l'apôtre Paul: il faut «revêtir l'homme nouveau... et ne donner aucune prise au diable; (Eph. 4, 24;27) «celui qui dérobaît, qu'il ne dérobe plus; mais plutôt qu'il



travaille pour subvenir aux nécessiteux.» (8) En ce qui concerne les relations sociales, il ne fait pas de doute que devant Dieu, tous les hommes sont égaux, mais pour assurer le maintien de la société, il faut des hiérarchies ordonnées; c'est pourquoi l'époux est supérieur à sa femme, les parents aux enfants, les autorités aux bourgeois et bourgeoises et le maître aux serviteurs.» (9)

Mais Calvin ajoute ce qui suit aux injonctions de l'apôtre: «Saint Paul affirme ici au contraire que les maîtres sont bien abusés s'ils pensent que leurs serviteurs soient vils et de nul être devant Dieu, parce qu'ils sont tels devant le monde. Car Dieu ne se soucie point des personnes, c'est-à-dire de l'apparence externe, et n'estime pas moins la cause de celui qui sera le plus abject de tout le monde, que du plus grand Roi.» (10)



2. Ethique de l'économie

2.1. Champ de l'éthique de l'économie

Dans l'accomplissement de sa tâche consistant à organiser la communauté chrétienne de la ville de Genève pour qu'elle manifeste le Royaume de Dieu et que toute la société obéisse à la loi divine, Calvin se voit confronté à une ville de commerce et à une place financière. Elle compte des familles de marchands qui se prévalent d'une longue tradition; parmi les réfugiés venus d'Italie et de France se trouvent des financiers prospères qui jouissent d'une excellente renommée dans la communauté chrétienne, mais aussi des gens sans ressources ni travail. En contact étroit avec eux, le réformateur s'exprime sur l'éthique des pratiques alors en vigueur. Pour lui, dans ce domaine aussi doivent prévaloir la confiance en Dieu et la soumission à sa volonté, telles qu'on les trouve dans la Bible. Il se réfère d'ailleurs à des notions qui continuent à nous préoccuper.

Sans vouloir considérer sans autre certains textes bibliques comme la loi divine, l'une des dimensions essentielles de la foi chrétienne est importante et impérative dans la perspective de nos activités économiques: j'ai nommé la solidarité humaine, au sens de l'Evangile de Jésus Christ, ou l'humanité découlant de la foi, de l'espérance et de l'amour, qui inspirent l'éthique de l'économie (Arthur Rich, 1984).

Mais une telle attitude est devenue bien étrangère à notre époque «moderne», où on préfère en appeler à la légitimité spécifique de l'économie. La référence à la foi en Dieu est souvent considérée comme subjective, l'éthique est souvent occultée, considérée comme superflue et encombrante. On entend alors des commentaires tels que: «Cela n'a rien à voir avec la morale ou l'éthique, il s'agit d'argent et de pouvoir.» Mais à la suite de la récente crise financière, bien des gens ont commencé à s'interroger et ont constaté que ce sont bel et bien des questions

d'éthique, d'agissements corrects et de sens des responsabilités qui ont débouché sur la mauvaise gestion et le chaos. Pour l'opinion publique devenue méfiante, ce n'est pas le «pouvoir du marché» mythique et incontournable qui a engendré ce coûteux désordre, mais bel et bien des acteurs humains mus par des motifs peu avouables.

Il est étonnant de constater à quel point Calvin, dans ses affirmations relatives à l'éthique, est fermement implanté dans la réalité de la Genève d'alors. Il jette un regard perçant sur ce qui motive la ville et ses habitants, sans se faire aucune illusion sur l'état de l'économie et de la société de son époque. La ville avait perdu une partie de sa prospérité et de sa puissance du fait du déplacement des voies marchandes et de son isolement politique. A la suite de guerres, grandes et petites, de mauvaises récoltes et d'épidémies, la situation socio-économique de l'Europe occidentale était mauvaise. Les princes et les autorités étaient bien souvent endettés; des terres et des régions entières, mises en gage avec leurs habitants, changeaient de mains.

A Genève, Calvin constate le fossé qui sépare les riches des pauvres. Les couches inférieures de la population sont au bord de la misère, faute de travail et de qualifications professionnelles. On peut parler d'un véritable prolétariat, en face duquel on trouve un groupe de riches, bien moins nombreux. Ce sont eux qui président aux destinées de la ville et qui sont donc soumis à la tentation de faire mauvais usage de leur pouvoir.

Calvin pouvait avoir des mots très durs à l'égard de la mauvaise gestion: lorsque, dans une société, l'activité commerciale et les marchands n'ont pas d'autre objectif que l'enrichissement, la tromperie ne tarde pas à régner. Tout «est rempli de tant de fraudes, de tromperies secrètes, de déceptions rusées. ... Combien de nouveaux moyens forge-t-on tous les jours pour gagner, et exercer des usures, lesquels ne peuvent être aperçus, sinon de ceux qui sont fort exercés en l'école des marchands?» (11)



2.2. Les mentalités à la base des actes

Une chose est claire pour Calvin: la manière de considérer l'argent et la propriété, mais aussi la pauvreté et le besoin dévoile les mentalités qui influencent les activités humaines. (12) La responsabilité enjoint au riche de ne pas faire mauvais usage de son pouvoir et de ne pas tomber dans les excès, mais plutôt de garder la mesure et de demeurer modeste. C'est ainsi qu'il fera la preuve de son intégrité. Un pauvre qui, dans sa détresse, ne se laisse pas tenter par la malhonnêteté ni obnubiler par l'argent représente également un exemple de bonne vie.

Voici ce que dit Calvin à ce sujet dans un sermon sur Deutéronome 15 (13):


- Tous les biens matériels, toute prospérité sont dispensés par la main de Dieu, et notre premier devoir, c'est d'en être reconnaissants. Même les gens de condition modeste ont de nombreuses raisons de rendre grâce, jour après jour, pour ce qui leur est accordé.
- Il en découle que nous avons une responsabilité à l'égard de nos semblables, quelle que soit leur situation économique et sociale, avec ses potentialités et ses restrictions.
- En fin de compte, il s'agit de savoir si la propriété et l'augmentation de notre prospérité deviennent des idoles tyranniques. Il n'est pas sans importance que, dans la vie économique aussi, nous fassions confiance à Dieu en Christ et que nous obéissions aux lois de l'humanité.
- La place financière n'est pas un lieu isolé où se décident les questions d'argent et de pouvoir. Il en découle que le souci des autres doit être notre norme, et non pas seulement les gains financiers et leur accumulation.
- Chez Calvin, tout cela est intégré dans un contexte pédagogique. Il considère les diverses situations économiques comme des lieux où riches et pauvres doivent s'appliquer à manifester leurs préoccupations pour leurs semblables et leur honnêteté.

Question pour notre temps Sommes-nous au service de l'argent, ou est-ce l'argent qui est à notre service? De nombreux acteurs de la finance semblent obsédés par le désir d'augmenter leurs gains, au point d'en perdre la liberté de garder la mesure et de rester modestes. Pour beaucoup de nos contemporains, cette attitude semble devenue la norme. De même, ils perdent souvent de vue leur responsabilité à l'égard de la société et de l'Etat. De ce fait, toute économie de marché sociale perd sa raison d'être.

2.3. La répartition des biens de la Terre

Calvin pose à l'économie une question fondamentale: qu'en est-il de la répartition des biens matériels? La réponse débouche directement sur l'éthique de l'activité économique, car il s'agit ici de la répartition équitable et en fin de compte des relations et de la communication entre riches et pauvres, au niveau tant mondial que local.

Calvin défend un principe fondamental: riches et pauvres ont le droit d'avoir leur part des biens matériels. Il imagine comment cette répartition pourrait se faire, en formulant de manière succincte ce qui est compatible avec une économie responsable. L'objectif est une société harmonieuse et équilibrée, où les biens sont répartis entre riches et pauvres selon des principes équitables et où l'économie prospère grâce à ces mécanismes de compensation. Si les nantis disposent de plus de biens, il faut compenser ce déséquilibre: conformément aux impératifs de la charité et de la bienfaisance, une part de ces biens doit être mise à la disposition des défavorisés, une autre doit aller aux malades et aux nécessiteux. Une autre part encore doit demeurer dans le commerce légitime, pour assurer la circulation des biens qui est à la base de l'ordre économique. Tout le reste constitue les gains. Il ne s'agit pas de déposséder les riches ni d'entraver la liberté d'entreprise, mais d'assurer un partage équitable. Calvin prend pour exemple la manne céleste



donnée aux Israélites dans le désert, dont chacun touchait la quantité dont il avait besoin.

Mais ce récit ne peut pas être transposé sans autre, car les conditions de l'époque sont trop différentes. «Il y a autre raison quant au vivre ordinaire: d'autant qu'il est requis pour nourrir les hommes en amitié et paix, que chacun possède le sien, qu'il se fasse ventes et achats, que les héritiers succèdent à ceux qu'ils doivent, que les donations aient lieu; et que selon que chacun a industrie, vigueur, dextérité, ou autre moyen, qu'il se puisse enrichir. En somme la police requiert, que chacun jouisse de ce qui lui appartient.» Il ne s'agit pas ici de mettre des biens en tas désordonné, mais d'effectuer un échange afin «que les riches subviennent allègrement et de leur bon gré à la disette de leurs frères, non point par contrainte ou avec tristesse et regret.» (14)

Question pour notre temps Les réflexions de Calvin ne sont pas sans rappeler les programmes de l'économie de marché sociale. Ce qui est décisif, c'est la notion que l'économie doit profiter à tous et avoir pour objectif prioritaire une répartition équitable. On pourrait ainsi probablement éviter que se creuse entre riches et pauvres un fossé causé par le désir d'optimiser les gains au maximum. Ce faisant, on tiendrait compte de la responsabilité sociale du capital.

3. Banques et opérations à intérêt

Dans l'éthique économique de Calvin, les contacts étroits qu'il entretenait avec des marchands et des financiers constituent un facteur important. Ceux qui s'étaient réfugiés à Genève purent renouer leurs relations internationales, tissant ainsi parmi les nombreux réfugiés de la foi dans toute l'Europe un réseau de personnes de confiance sur lequel les activités bancaires s'appuyèrent. Comme on le sait, l'histoire des «banques protestantes» dans l'économie européenne allait être longue et notable.

Dans le cadre de la vie de l'Eglise, Calvin bénéficia d'appuis sérieux dans ces milieux. Il apprit beaucoup de ceux qui pratiquaient une activité financière et découvrit comment furent imaginés les instruments indispensables à l'essor des places financières, notamment en Italie du Nord. «L'activité bancaire se développa à Florence à la suite de l'invention géniale que représentaient les lettres de crédit, qui permettaient de rembourser des dettes sans devoir transporter des espèces; elles constituaient également un moyen de contourner l'interdiction des opérations à intérêt, condamnées par l'Eglise; enfin, on pouvait grâce à elles élargir le champ d'action des activités bancaires. Quand un marchand abandonnait le système du troc pour entrer sur le marché du crédit, il devenait du même coup banquier et capitaliste. Les banquiers devinrent puissants et riches, bien qu'ils n'aient joué qu'un rôle modeste dans la direction des investissements. ... Les marchands florentins étaient des ébauches de capitalistes!» (15) Il leur manquait l'esprit d'entreprise que Max Weber allait découvrir chez les puritains calvinistes des Etats-Unis.

Par la suite, on a reproché de divers côtés à Calvin d'avoir légitimé le capitalisme, avec ses conséquences discutables, pour en arriver à prétendre indûment qu'il fut «le père du capitalisme», ce que rien ne permet sérieusement d'affirmer.

3.1. Interdits de l'Eglise


Calvin prit très rapidement conscience de l'interdiction des opérations à intérêt promulguée par l'Eglise, qui constituait un facteur décisif des relations entre celle-ci et l'économie. Entravés par cette interdiction, les milieux économiques cherchèrent divers moyens de la contourner: on laissa les opérations financières aux juifs ou on eut recours à des échappatoires, mais on demeurait confronté soit à des difficultés considérables soit à des scrupules moraux.

Calvin se distance de l'interdiction traditionnelle des opérations à intérêt en introduisant une nouvelle définition. Il distingue entre le crédit de consommation, sans intérêts, et le crédit d'investissement à des taux avantageux. Ce faisant, il abolit la condamnation morale frappant ceux qui transgressent l'interdiction. Sa réflexion intègre les intérêts dans l'ensemble de l'économie: dans la société, l'argent est un instrument qui relie les gens entre eux. L'argent thésaurisé est stérile, donc les prêts constituent un moyen de le mettre en circulation. C'est là une liberté dont toute économie a besoin.

«De ceux qui emploient en bons usages les grâces qu'ils ont reçues de Dieu, il est dit qu'ils trafiquent; car la vie des fidèles est bien proprement comparée à un trafic de marchandises, parce qu'ils doivent comme faire échange et troquer les uns avec les autres, pour entretenir la compagnie. Davantage, l'industrie de laquelle un chacun exerce sa charge, et la vocation même, la dextérité de bien conduire, et autres grâces sont comme marchandises, parce que la fin et l'usage en est, qu'il y ait une communication naturelle entre les hommes.» (16)

3.2. Crédit à la consommation et crédit aux entreprises

Calvin distingue deux façons de prêter de l'argent: le crédit à la consommation et le crédit aux entreprises ou crédit d'investissement. Le fait de prêter de l'argent est un geste naturel qui manifeste que Dieu nous




enjoint de nous aider les uns les autres, d'«être prêts d'aider à tous ceux qui ont besoin de notre secours et qui ne peuvent récompenser le bien qu'on leur fera.» (17) C'est pourquoi le crédit à la consommation est accordé à une personne dans le besoin sans demander d'intérêts et sans même attendre de reconnaissance, comme c'est en général le cas lorsqu'on accomplit un acte de bienfaisance.

En outre, «le commandement de prêter sans usure est mis puis après, lequel, bien qu'il soit politique, dépend toutefois de la règle de charité; parce que à grand' peine se peut-il faire que les pauvres ne soient épuisés par les usures, et que leur sang ne soit comme épuisé.» (18)

En ajoutant son travail au crédit, le débiteur peut en tirer un nouveau profit: comme il est entrepreneur, le crédit lui permet d'améliorer ou d'agrandir son entreprise et donc d'augmenter ses gains. Le crédit est accordé pour que cet argent soit investi. Contrairement à l'opinion traditionnellement admise, Calvin affirme que l'argent est productif comme n'importe quelle marchandise et qu'il est légitime que le créancier ait sa part de cet enrichissement, précisément sous forme d'un intérêt.

Comme l'observe Calvin, à une époque où l'activité économique européenne s'intensifie, la possibilité de prêter de l'argent, donc de l'investir, constitue une exigence toujours plus fréquemment formulée. C'est pourquoi il écrit: «Si un homme riche et bien aisé voulant acheter une bonne métairie emprunte une partie de la somme de son voisin, pourquoi celui qui prête ne pourra-t-il tirer quelque profit du revenu, jusqu'à ce qu'il ait reçu son argent? Il advient tous les jours beaucoup de cas semblables, auxquels, touchant l'équité, l'usure n'est pas pire qu'un achat.» (19)

Il arrive aussi que Calvin ne cherche pas à justifier ses arguments par des textes bibliques mais qu'il considère ce qui se pratique dans la société et qui lui semble raisonnable. C'est le cas lorsqu'il fait observer ce qui se



passé dans la vie des affaires et les opérations financières. On pourrait dire que sa position à l'égard des opérations à intérêts est à la fois réservée, parce qu'il connaît les risques de tromperie et d'abus qui découlent de ces activités, tout en étant inspirée par le pragmatisme.


Pour Calvin, le prêt à intérêt est soumis à certaines conditions:

- La solidarité avec les nécessiteux est prioritaire: on ne doit pas leur accorder de crédit à leur détriment.
- Le crédit accordé ne doit pas servir uniquement à l'enrichissement personnel du débiteur, mais également être utile à la collectivité.
- Nul ne doit faire profession de prêter de l'argent.
- Le taux d'intérêt ne doit pas être excessif, mais être soumis aux règles de la justice et de la charité et tenir compte des besoins du débiteur. Il convient d'éviter tout excès, tant au niveau de la charge imposée que des profits engrangés.
- Lorsque le créancier a besoin d'un gage pour assurer le crédit accordé, il n'a pas le droit de saisir les outils de travail du débiteur ni d'attenter à l'intégrité personnelle de celui-ci. (20)

3.3. La responsabilité personnelle en matière financière

Il est intéressant de constater que pour Calvin tout le domaine de la finance n'a rien d'abstrait: il le replace toujours sur le plan de la responsabilité personnelle des intéressés – créancier et débiteur. Qu'il s'agisse de prêter ou d'emprunter, on est toujours face à des personnes, à des individus et non pas à des entreprises anonymes.

Cette dimension me paraît typique de Calvin et de son éthique. Il met les riches en face de leurs responsabilités, mais il s'adresse aussi aux nécessiteux et attend d'eux qu'ils soient honnêtes et sérieux. Cette éthique réformée du 16^e siècle concerne toujours des individus.



C'est pourquoi il est significatif que, si je ne m'abuse, les célèbres banques protestantes sont en général, voire toujours, des banques dites privées, dont les propriétaires s'engagent à titre personnel. A l'époque, les affaires bancaires s'effectuaient toujours de personne à personne, dans un esprit de confiance réciproque, car il n'y avait pas alors de sociétés anonymes.

Question pour notre temps De nos jours, l'économie se réfère à un «marché» personnifié, qui constitue le protagoniste principal mais anonyme, dont découlent les succès et les crises. C'est à ses lois qu'obéissent les financiers et les conseillers à la clientèle. Mais «le marché» est opaque, on ne peut pas s'adresser à lui et il ne doit rendre de comptes à personne. Or les clientes et les clients souhaitent des acteurs qui aient un visage humain, des objectifs, des critères et des responsabilités. Ils veulent savoir en compagnie de qui ils cheminent et où ils vont.


4. L'économie et l'Etat

Il incombe aux autorités de l'Etat d'assumer une responsabilité directe dans le domaine de la société et de l'économie: il y va de la prospérité et de la paix des citoyens, aux niveaux tant privé que public.

«L'utilité de la police [= de l'Etat]...n'appartient pas seulement à ce que les hommes mangent, boivent et soient sustentés en leur vie, bien qu'elle comprenne toutes ces choses quand elle fait qu'ils puissent vivre ensemble; toutefois elle n'appartient point à cela seulement, mais ...à ce que la tranquillité publique ne sera troublée; qu'à chacun soit gardé ce qui est sien, que les hommes communiquent ensemble, sans fraude et nuisance; qu'il y ait honnêteté et modestie entre eux.» (21)

Calvin condamne aussi sévèrement toute forme de corruption. «Car une corruption qui est pour renverser les jugements, ou en foulant équité et toute droiture, pervertit et falsifie tous contrats et ne laisse rien de sain et de sauf. Or la fausseté qui se commet en poids et mesures abolit tous moyens légitimes de contracter... Et par conséquent celui qui aura falsifié les mesures approuvées, tant de blé que de vin ou d'autres choses, est réputé pour faussaire, soit vendeur ou acheteur.» (22) Pour Calvin, il est tout à fait clair que l'Etat doit assurer l'ordre et exercer un contrôle dans le domaine économique.

Question pour notre temps L'Etat et l'économie ont besoin l'un de l'autre. L'économie produit les ressources qui permettent à l'Etat d'accomplir ses devoirs. Elle attend de l'Etat la sécurité juridique qui lui permet d'agir à sa convenance et se défend contre toute intervention étatique. La crise catastrophique provoquée par les excès de l'économie financière et les errements des gestionnaires exige l'aide de l'Etat. Si celui-ci édicte



des règles pour éviter de futures crises, protéger l'économie financière de ses débordements et lui rappeler sa responsabilité à l'égard de la collectivité, on s'insurge et on résiste! Pourquoi redouter le partenariat entre l'Etat et l'économie et barrer la voie à l'économie de marché sociale?


4.1. La propriété privée

L'Etat doit par exemple garantir la propriété privée, ce qui ne change rien à la responsabilité personnelle du propriétaire. Ce qui a été acquis dans le respect des règles de l'éthique et les profits qui en découlent, c'est-à-dire la propriété privée, jouissent de la protection de l'Etat, mais ce capital ne doit pas être thésaurisé de manière égoïste et irresponsable. Il doit au contraire être mis en circulation dans l'économie. Si on conservait la totalité du capital sans l'utiliser pour vendre ni acheter, on ferait obstacle à toute forme de commerce, ce qui entraînerait la ruine de la société – et témoignerait d'une stupidité crasse. Tel est l'argument de Calvin.

4.2. Le bien commun

L'Etat doit veiller à ce que les échanges économiques entre négociants se déroulent de manière honnête: c'est là une exigence fondamentale de la vie sociale et économique. Il doit avoir toute liberté de conserver les acquis mais aussi d'innover si le bien commun l'exige.

Dans sa fonction de gardien d'un certain ordre social et économique, l'Etat doit se sentir tenu de lutter contre tout luxe excessif. Il importe qu'il accomplisse ses devoirs de manière honnête et fiable. Dans l'optique de Calvin, l'Etat doit être conduit par les autorités, c'est-à-dire par le gouvernement de la ville de Genève, établi par Dieu pour assurer la paix et l'ordre, garantir le droit et punir les infractions. (23)



Les dépenses de l'Etat sont couvertes par les impôts: « ... les tributs et impôts, que reçoivent les princes, leur sont revenus légitimes, les quels néanmoins ils doivent principalement employer à soutenir les charges de leur Etat.» (24)

L'Etat veille à ce que les opérations commerciales et financières se déroulent dans le respect de l'honnêteté. Le commerce est un élément indispensable de la vie sociale et ne doit être menacé ni par la tromperie ni par le vol. Il s'agit de garantir l'Etat de droit: «Si les poids et les mesures sont fausses, il n'y aura plus de marchandise; on ne pourra ni acheter ni vendre; les hommes seront comme bêtes sauvages entre eux; si la monnaie n'est loyale, il faudra que tout soit en volerie et en brigandage.» (25) Il est indispensable que nous conservions avec soin ce que nous savons nécessaire au maintien de l'Etat et de relations harmonieuses entre les habitants.

En outre, l'Etat doit veiller à ce que les revenus de la propriété profitent à la collectivité, compte tenu des besoins de chacun. C'est ainsi qu'il doit prendre des mesures pour nourrir le peuple en temps de guerre et de famine. Le modèle biblique est celui de Joseph en Egypte (Genèse 41). Il ne faut tolérer ni le vol ni la tromperie, et les contrats doivent être honorés. L'Etat doit surveiller tous les instruments des échanges économiques.

Question pour notre temps Dans les milieux bancaires, on discute de l'opportunité de repenser les relations avec la clientèle. Quelle sorte de clients voulons-nous? Nos relations avec la clientèle reposent-elles sur la confiance et l'honnêteté ou sur une forme de conjuration contre l'Etat et l'économie publique?

4.3. Caractère concret de l'éthique économique

La foi de Calvin ne l'a pas incité à rester dans son cabinet de lettré au milieu de ses livres, des textes des Pères de l'Eglise et de la Bible, mais bien plutôt, bible en main, à édifier une communauté chrétienne et à donner des règles et des critères à une ville en quête d'un nouvel avenir et d'une nouvelle prospérité. Calvin savait qu'il vivait au sein d'une société animée par des aspirations très contradictoires et propres à susciter les antagonismes. Genève était bien loin d'être une ville où régnaient la crainte de Dieu, la confiance et la paix. Calvin était convaincu que dans sa ville la foi chrétienne devait se manifester par la solidarité des riches et des pauvres, par des relations de confiance entre autochtones et étrangers, Genevois et réfugiés. Pour cela, il fallait s'exercer à la foi et à la discipline de vie, à la solidarité et à l'espérance.

Tous ces éléments ont contribué à donner à Genève dans le monde de l'époque la réputation d'un lieu d'asile pour les persécutés, d'une place où le commerce et l'économie se pratiquaient dans la sécurité, d'un Etat de droit où régnaient la liberté. Avec une obstination sans faille, Calvi a préparé le terrain à une Eglise de tradition réformée active dans le monde entier, ainsi qu'à une mentalité chrétienne marquée par l'ouverture, l'honnêteté et la charité, dans un esprit de confiance en Dieu et de respect d'autrui.



Postface – *Soli Deo Gloria*

Les «Entretiens sur Calvin» se poursuivent et doivent se poursuivre, notamment dans le domaine de l'éthique où la confusion est si fréquente de nos jours. Calvin nous incite à un comportement en accord avec la réalité. Il conçoit l'être humain dans sa totalité de créature de Dieu, qui lui confie le mandat de mettre en œuvre l'ouverture aux autres. C'est dans notre vie quotidienne, avec ses exigences, ses tentations, sa liberté et ses obligations, que l'éthique fera ses preuves ou qu'elle échouera; c'est là qu'on constate que les humains ont toujours besoin les uns des autres. Ce n'est pas sans raison que Calvin insiste sur le fait que la société, dans le domaine de l'économie, doit avoir pour priorité d'assurer aux défavorisés veuves, orphelins, étrangers, pauvres – une existence dans la dignité.

On pourrait dire que l'éthique sociale de Calvin est centrée sur la justice, à laquelle vient s'ajouter le souci du maintien et du bon fonctionnement des institutions de la société, à savoir l'Etat et l'économie. Les «Entretiens sur Calvin» sont encore loin d'être terminés.

Notes

1. Heidi Neuenschwander-Schindler, *Das Gespräch über Calvin*, Bâle 1975
2. André Biéler, *La pensée sociale et économique de Jean Calvin*, Genève 1958 (désigné par «Biéler»)
3. Jean Delumeau, *La peur en Occident*, Paris 1958
4. Calvin, *Epître au Roi*, Institution Chrétienne t. I, p. XXXVII
5. Calvin, *Sermon CXIV Deut. 19*; Biéler, p.384
6. Calvin, *Comm. NT. I Pierre 2, 13*; Biéler, p.234
7. Calvin, *Sermon XIV épître à Tite 3*, op. Calv. t. LIV. pp 558-559; Biéler, p.262
8. Calvin, *Comm. Isaïe cap. 23 v.18*; Biéler, p.258
9. Cf. diverses citations de Calvin chez Biéler, pp.258ss.
10. Calvin, *Comm. NT Eph. cap.6 v.9*; Biéler, p.263
11. Calvin, *Comm. Isaïe, ch.23*; Biéler p.449
12. On voit se manifester ici «l'esprit du capitalisme» que Max Weber discerne chez Calvin. *Die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus*, in: *Gesammelte Schriften zur Religionssoziologie vol. I*, p. 17-206
13. Biéler pp. 315ss
14. Calvin, *Comm. Moïse, op. Cal. t. XXIV Exode 16*; Biéler, p.336
15. Critique de l'ouvrage de R. Goldthwaite, *The Economy of Renaissance Florence*, 2009, in: *The Economist*, avril 2009 pp.82-83
16. Calvin, *Comm. NT Matt. 25, v. 15 et 20*; Biéler, p.235
17. Calvin, *Comm. NT, Matt.5 et Luc 6*; Biéler, p.455
18. Calvin, *Lettre...*; Biéler p.462
19. Calvin, *Comm. Moïse*; Biéler p.464
20. cf. Biéler, pp. 471-476
21. Calvin, *Inst. 1560, t. IV, ch. XX, § 3*; Biéler, p.378
22. Calvin, *Comm. Moïse Lévit. ch.19*; Biéler, p.384
23. Calvin, *Institutio t. IV ch. XX*; Biéler, p.379ss
24. Calvin, *Institutio 1560, t. IV, ch. XX, §13*
25. Calvin, *Serm. CXIV, Deut.19*; Biéler p.383
26. Herbert Lüthy, *Variations on a theme by Max Weber*, in «*International Calvinism 1541-1715*», sous la direction de Menna Prestwich, Oxford 1985, p.380.



UN PORTRAIT

Herbert Lüthy

«Parmi les réformateurs, Calvin fut le seul penseur systématique; homme de la deuxième génération de la Réforme, endurci au combat, il était le contemporain, l'ennemi et le frère spirituel d'Ignace de Loyola et du Concile de Trente. Il fut le chef spirituel et intellectuel des minorités protestantes révoltées contre les autorités en place dans toute l'Europe, de la Hongrie à l'Ecosse, en passant par la Pologne. Parmi les réformateurs, il est le révolutionnaire, et c'est en lui que s'expriment avec le plus de vigueur l'impérieuse passion prophétique de l'Ancien Testament, l'insistance implacable sur le devoir de conformer les actes aux paroles, la vie quotidienne à la doctrine et la politique à la foi. Il forgea un type d'homme fier et sévère, conscient de ne devoir répondre de son mode de vie que devant Dieu et sa propre conscience, un homme libre et responsable de lui-même. Il fut le législateur de ces communautés calvinistes rejetant farouchement toute autorité humaine en matière de conscience, pour qui la séparation entre la communauté chrétienne autonome et le corps politique séculier allait de soi partout où l'autorité politique n'était pas identique à la communauté même, comme ce fut le cas dans la Genève de Calvin et dans les colonies puritaines de la Nouvelle-Angleterre. De Genève, Sion du nouveau peuple de Dieu, partit une révolution spirituelle qui transforma les esprits de ceux qui adoptèrent la doctrine réformée. Ce qui rendit les calvinistes – tout sujets industriels et utiles qu'ils étaient – insupportables à l'absolutisme français, qui n'était pas lui-même d'une grande docilité à l'égard de l'autorité romaine, ce n'était pas tant leur religion que leur aspiration intransigeante à une autonomie synodale et ce que les intendants du royaume qualifiaient 'd'incorrigible esprit républicain'.» (26)

Traduit de l'allemand par Nelly Lasserre-Jomini



Association Foi & Economie

But

L'Association Foi & Economie est responsable du Bureau interconfessionnel d'information du même nom. Créé en 1984, celui-ci entend analyser les questions économiques et politiques actuelles dans l'optique de l'éthique chrétienne et élaborer les modalités d'un dialogue constructif entre les milieux économiques et religieux.

Fidèle au message chrétien et dans un esprit de tolérance et d'objectivité, l'Association souhaite diffuser des informations et des études économiques, éthiques et théologiques. Les publications s'adressent à un large public comprenant notamment les membres et les responsables des paroisses et des communes, les écoles, les médias et les entreprises.

Financement

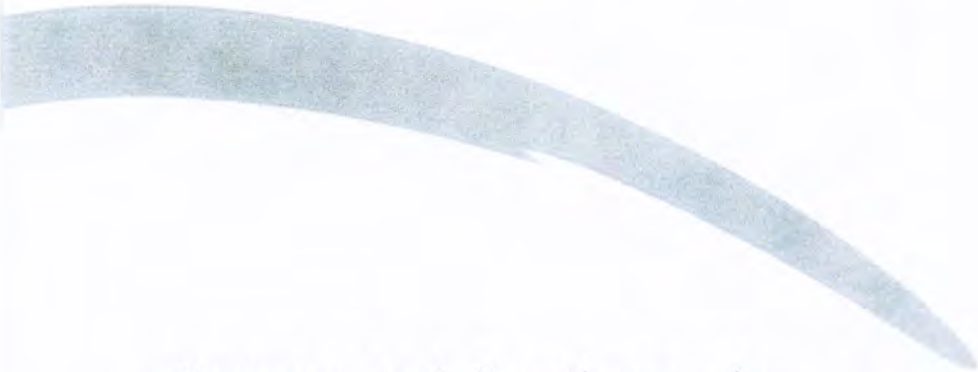
Les activités d'information sont financées par les cotisations des membres de l'Association, ainsi que par la vente des publications et par des dons. Actuellement la cotisation annuelle est de CHF 30.– pour les personnes physiques et les personnes morales à but non lucratif (par ex. paroisses), et de CHF 200.– au moins pour les autres personnes morales.

Relations bancaire et postale

UBS Lausanne, CCP 10-315-8, compte 517528.40Q-260
Foi & Economie, Fribourg CCP 17-2718-7

Secrétariat

Bureau d'information interconfessionnel
Foi & Economie
Case postale 245
1707 Fribourg
Tél.: 026 481 11 32, Fax: 026 481 24 87
glawi.fe@bluewin.ch



Autres publications de Foi & Economie

- **Culte et culture du résultat.** Résumé du séminaire organisé à la Paulus-Akademie de Zurich (avril 2009)
- **Le financement des partis en Suisse: de l'opacité à la transparence.** Hilmar Gernet, directeur du Service "Politique & Société" de la Banque Raiffeisen Suisse (novembre 2008)
- **Le débat théologique sur la réforme de l'Etat-providence.** Stephan Wirz docteur en théologie privat-docent d'éthique théologique à l'Université de Lucerne, directeur des études, Paulus-Akademie Zürich (janvier 2008)
- **L'eau et l'agriculture.** Stefan Dangermann, Direction des échanges et de l'agriculture OCDE (juillet 2007)
- **Une assurance-invalidité dépassée?** Andreas Dummermuth, licencié en droit, Master of Public Administration (IDHEAP), directeur de la caisse de compensation / office AI de Nidwald, président de la Conférence des offices AI (novembre 2006)
- **L'argent et le pouvoir face aux décisions éthiques.** Toni Föllmi, dr. sc. pol., ancien directeur de la Banque nationale suisse (BNS) (mai 2006)
- **La situation du marché du travail en Suisse.** Professeur George Sheldon, directeur du Centre de recherche sur l'économie de l'emploi et de l'industrie, Université de Bâle (février 2006)
- **La responsabilité dans l'Etat providence.** Franz Marty, Schwyz (octobre 2005)
- **Les valeurs chrétiennes, Hippocrate et l'éthique d'entreprise.** Christoph Weber-Berg, prof. Otfried Höffe (août 2004)
- **Où va la Suisse?** Entretien d'Eduard Wildbolz et Urs C. Reinhardt avec le professeur Franz Jaeger. Considérations du R. P. Albert Ziegler (juin 2004)
- **Susciter la confiance.** R. P. Albert Ziegler, Helmut O. Maucher, Beat Kappeler, Fritz Blaser et Elisabeth Schirmer-Mosset (novembre 2003)
- **Quel avenir pour notre système de santé?** Moritz Arnet, docteur Thierry Carrel et R. P. Albert Ziegler (décembre 2002)
- **Le Forum économique mondial (WEF) face aux problèmes de l'humanité.** Un projet et ses opposants. Eduard Wildbolz, Urs C. Reinhardt, prof. Klaus Schwab, Pia Hollenstein, conseillère nationale (novembre 2002)
- **Le travail au noir en Suisse.** Interview de Daniel W. Hefti, Zurich (octobre 2002)
- **Prise de position au sujet du "Message des Eglises".** Groupe d'étude du Bureau d'information interconfessionnel Foi & Economie, Berne (août/septembre 2001)
- **Le secret bancaire.** Professeur Christoph Winzeler, Bâle et professeur Friedrich Beutter, Lucerne (août 2001)

Prix de vente: CHF 5.- par brochure

Un rabais de 10%, respectivement 20%, est accordé pour des commandes de plus de 5 exemplaires, respectivement 10 exemplaires. Le port est facturé en sus. La liste des publications peut être obtenue gratuitement.